

M. BODIN. Le mémoire sur les étangs de la Dombes, lu à la société de Trévoux, dans la séance du 6 mai 1839, par M. Bodin, propriétaire à Montribleoud, s'est présenté un des derniers dans l'arène, alors déjà que M. le préfet du département de l'Ain, d'après le vœu du conseil général, avait annoncé l'intention de nommer une commission d'enquête pour examiner la question de l'inondation. Dans son mémoire, écrit avec une élégante clarté, il s'attache surtout à combattre l'opinion de M. Guerre, avocat à Lyon, et de M. Ponchon, propriétaire à Saint-Diélier au Mont-d'Or, laissant sans réponses, 1<sup>o</sup> les observations de M. Rivoire ; 2<sup>o</sup> celles de M. Nolhac, sur quelques mémoires lus à la société d'Agriculture de Trévoux, parce que l'auteur « semble s'être proposé pour but la défense des étangs par l'attaque passionnée et injuste de leurs adversaires, mode de discuter, auquel une seule réponse convient, le silence. » L'argument le plus décisif de M. Bodin, consiste dans un mouvement de la population de l'arrondissement de Trévoux, de 1820 à 1834, exprimé par des chiffres, qu'il oppose aux défenseurs des étangs qui soutenaient l'innocuité des surfaces inondées. Ces tableaux dressés d'après les registres du greffe du tribunal civil, du chef-lieu, sont significatifs, parce qu'ils sont comparés au relevé des registres de l'état civil dans les communes du pays non inondé. Voici les résultats :

Pays d'étangs, 37 communes, 18,259 habitants avec une vie moyenne de 25 ans 1/2, une décroissance de population de 11, 1/2 pour 0/0 et un décès annuel sur 21 habitants.

Pays non inondé, 73 communes, 56,969 ames, vie moyenne 30 ans 1/2, accroissement près de 7 pour 0/0, un décès annuel pour près de 37 habitants. Le château du Montribleoud était autrefois environné d'une ceinture d'étangs ; la fièvre y sévissait alors avec une rigueur sans exemple ; sur dix personnes qui l'habitaient, il n'était pas rare d'en voir sept et même huit payer le tribut au fléau. M. Bodin a continué la suppression commencée par les propriétaires précédents du